



Plate-forme Naturalisation
Région Centre-Val de Loire

**Demande d'acquisition de la nationalité française
à raison de la qualité de frère ou de soeur de Français
(article 21-13-2 du code civil)**

CONSTITUTION DU DOSSIER

VOUS DEVEZ TRANSMETTRE UN DOSSIER CONTENANT :

- LA PRÉSENTE LISTE AVEC L'INDICATION DES PIÈCES TRANSMISES (EN COCHANT LES CASES) ;
- LES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-APRÈS SUIVANT VOTRE SITUATION ET CLASSÉS DANS L'ORDRE DES RUBRIQUES.

LES PHOTOCOPIES DOIVENT ÊTRE LISIBLES.

TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RENVOYÉ.

EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, DES PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES POURRONT VOUS ÊTRE DEMANDÉES AU COURS DE L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE ACTUALISÉ AUPRÈS DU SERVICE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

	ORIGINAL	COPIE
Cerfa n° 15562*02 daté et signé	<input type="checkbox"/> 1	
Timbre fiscal à 55 € <u>Nouveau !</u> Depuis le 2 janvier 2019, il est possible d'acheter un timbre électronique pour cette procédure. Attention, la durée de validité du timbre est limitée à 6 mois. Vous pouvez l'acheter via le site internet : https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp en indiquant comme motif « nationalité française ».	<input type="checkbox"/> 1	

	ORIGINAL	COPIE
Le cas échéant, la demande de francisation CERFA n°65-0054 et/ou la demande de choix d'un nom de famille pour votre 1er enfant mineur	<input type="checkbox"/> 1	
Photographie d'identité format 35x45 mm, tête nue portant vos nom, prénom et date de naissance au verso	<input type="checkbox"/> 1	
Enveloppe lettre suivie de 500 g vierge	<input type="checkbox"/> 1	
Enveloppe libellée à votre adresse timbrée au tarif en vigueur	<input type="checkbox"/> 1	

ETAT CIVIL / NATIONALITE

- Les actes d'état civil doivent être fournis en original
- Les actes d'état civil délivrés par l'administration française doivent dater de moins de trois mois
- Lorsque l'acte est délivré en langue étrangère, vous devez également joindre une traduction originale établie par un traducteur agréé (liste des experts judiciaires établie par les cours d'appel ou la cour de cassation disponible auprès du tribunal d'instance de votre domicile) ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Suisse. (Liste à l'adresse : <http://37.accueil-etrangers.gouv.fr/acces-a-la-nationalite-francaise>. Après avoir choisi la procédure qui vous concerne, cliquer sur « où s'adresser »).
- Les actes d'état civil étrangers doivent être pour certains pays légalisés ou apostillés (s'adresser à l'ambassade ou au consulat du pays d'origine). Ne négligez pas cette démarche qui peut être longue à accomplir.
- Si des erreurs apparaissent dans vos actes d'état civil, il convient de fournir une attestation de concordance délivrée par votre consulat ou ambassade.

	ORIGINAL	COPIE
Copie intégrale de l'acte de naissance délivré par l'officier d'état-civil de votre lieu de naissance et comportant votre filiation Si en langue étrangère : traduction par un traducteur agréé et le cas échéant : - légalisation ou apostille - jugement supplétif <i>Si réfugié, il convient de fournir l'acte original de naissance délivré par l'OFPRA</i>	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Justificatif de l'état civil des parents : acte de mariage, de naissance ou de décès des père et mère avec les noms, prénoms, date et lieu de naissance traduction par traducteur agréé		<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1
Copie intégrale de votre acte de mariage Si mariage à l'étranger, copie intégrale de l'acte de mariage en langue étrangère accompagnée de la traduction et le cas échéant : légalisation ou apostille	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
	ORIGINAL	COPIE
En cas d'unions antérieures, copie intégrale de tous les actes de mariage	<input type="checkbox"/> 1	

Si mariage à l'étranger, traduction par traducteur agréé et le cas échéant : légalisation ou apostille	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	
Tout document justifiant la dissolution du ou des mariages (jugement de divorce, décision de séparation de corps, ordonnance de non-conciliation, acte de répudiation, acte de décès du conjoint...)	<input type="checkbox"/> 1	
Copie intégrale de l'acte de naissance de l'(ou des) enfant(s) mineur(s) étrangers vivant au foyer du déclarant si naissance à l'étranger, traduction par traducteur agréé et le cas échéant : légalisation ou apostille	<input type="checkbox"/> 1 par enfant <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 1	par enfant
Document justifiant de la résidence habituelle ou alternée de cet enfant avec vous (certificat de scolarité de l'année en cours, jugement statuant sur la garde de l'enfant, attestation crèche etc...)	<input type="checkbox"/> 1	
Photocopie de votre passeport : 1ère page + pages comportant un visa (+ original à apporter lors de l'entretien)		<input type="checkbox"/> 1

LIEN FAMILIAL AVEC VOTRE FRERE OU VOTRE SOEUR

	ORIGINAL	COPIE
Copie intégrale de l'acte de naissance de votre frère ou de votre soeur daté de moins de trois mois. Si sa filiation n'est pas indiquée dans cet acte, vous devez produire soit les actes de naissance de ses parents, soit leur acte de mariage, soit tout document d'état civil permettant d'établir sa filiation (livret de famille) ;	<input type="checkbox"/> 1	
Si vous êtes nés des mêmes parents, la photocopie de leur livret de famille (l'original sera à présenter)		<input type="checkbox"/> 1
Si vous avez un seul parent commun, la copie intégrale de l'acte de naissance de ce parent.	<input type="checkbox"/> 1	

JUSTIFICATIF DE LA NATIONALITE FRANCAISE DE VOTRE FRERE OU DE VOTRE SOEUR

	ORIGINAL	COPIE
S'il(elle) est Français(e) au titre de l'article 21-7 du code civil, la photocopie d'un certificat de nationalité française (l'original sera à présenter)		<input type="checkbox"/> 1
S'il (elle) est Français(e) au titre de l'article 21-11 du code civil, la copie intégrale de son acte de naissance, portant la mention de son acquisition de la nationalité française ou la photocopie de sa déclaration de nationalité dûment enregistrée ou un certificat de nationalité française (vous devrez présenter l'original du certificat de nationalité lors de l'entretien).	<input type="checkbox"/> 1	

SUIVI DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE EN FRANCE DANS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SOUMIS AU CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Photocopie des certificats de scolarité couvrant la période obligatoire (6 à 16 ans)		<input type="checkbox"/> 1
--	--	----------------------------

RESIDENCE

La plate-forme de naturalisation joindra à votre dossier l'historique de vos titres de séjour.

RESIDENCE	ORIGINAL	COPIE
Photocopie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité ou de votre carte nationale d'identité si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour.		<input type="checkbox"/> 1
Tout document récent à votre adresse actuelle (par exemple : facture EDF ou téléphone, dernière quittance de loyer...)		<input type="checkbox"/> 1
Tout document justifiant de la continuité de votre résidence habituelle en France depuis l'âge de 16 ans. Vous pouvez produire des documents différents permettant de couvrir cette période (par exemple : contrats d'apprentissage, attestations de stage, certificats de travail, attestations d'inscription à pôle emploi, relevé de carrière...).		<input type="checkbox"/> 1 par document
si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il est ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour ;		<input type="checkbox"/> 1
si vous avez des enfants mineurs, justificatifs de leur résidence en France.		<input type="checkbox"/> 1

Votre dossier complet est à transmettre par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture d'Indre-et-Loire
Plate-forme de la naturalisation-Région Centre-Val de Loire
37925 TOURS Cedex 9